

Compte rendu  
Comité Syndical du 26 OCTOBRE 2021  
Ferme du ru Chailly à Fossoy

**Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**

Titulaires présents :

M. DEVRON, M LEFRANC, Mme REGARD, M. VERLAGUET.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL  
Mme MARY, Mme PIERRE, Mme PLANSON, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléants excusés :

M. CECCALDI, M. PLATEAUX.

**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**

Titulaires présents :

Mme BINIEC, M. GIRARDIN, M. HAY, M. MOYSE.

Titulaires excusés :

M. BEAUCHARD, M. BOUTELEUX, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAQUET,  
M. LAHOUATI, M. LEDUC H., Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Suppléants présents :

Mme DUPUIS, Mme PERARDEL-GUICHARD, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

M. ARNEFAUX, M. CRESP, M. DIEDIC, M. DURTHALER, M. FRERE, M. LEDUC JL,  
M. LOGEROT, M. MANGIN, Mme POUILLART, M. VIET.

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum n'est pas atteint. Il annonce le report de la délibération prévu à l'ordre du jour.

Un débat se tient sur les modalités d'analyse des candidatures.

Il sera proposé au Conseil de Développement, sans faire d'ingérence dans leur fonctionnement, de prendre en compte les candidats qui seront non retenus en cas de réorganisation ou de les inviter en tant qu'expert.

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

## **2. Conseil de développement : constitution des membres**

Le Conseil de Développement Territorial est une assemblée citoyenne qui réunit des représentants de la société civile dans toute sa diversité (mondes économique, scientifique, culturel, environnemental, agricole, syndical, sportif, etc.) afin qu'ils participent à la réflexion sur les projets et les enjeux du territoire.

Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical et peut donner son avis ou être mobilisé sur toute question d'intérêt territorial.

Vu l'article 79 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui rappelle la nécessité de constituer dans les PETR un conseil de développement territorial qui réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural,

Vu l'article 88 de la loi NOTRe (article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) qui prévoit, dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, la mise en place d'un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs,

Vu la mise en place du conseil de développement de la CARCT à l'échelle de son périmètre,

Vu la présence de deux conseils de développement sur le périmètre du PETR – UCCSA,

Vu la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui précise :

- Les conseils de développement sont rendus obligatoires dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants
- Par délibérations de leurs organes délibérants, une partie ou l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres d'un pôle d'équilibre territorial et rural peuvent confier à ce dernier la mise en place d'un conseil de développement commun, dans les conditions prévues au IV de l'article L. 5741-1 du présent code.

Vu la délibération du comité syndical du 29 octobre 2020 relative à la mise en place du conseil de développement commun du sud de l'Aisne,

Vu la délibération du comité syndical du 29 octobre 2020 relative aux modifications du règlement intérieur du Conseil de Développement Territorial inscrits dans les statuts du PETR - UCCSA,

Vu la notification préfectorale du 25 mars 2021 portant modification des statuts du PETR – UCCSA,

Vu le recrutement de l'assistante du conseil de développement le 6 mai 2021,

Vu l'appel à candidature lancée auprès de la société civile,

Vu les candidatures réceptionnées,

Vu le règlement intérieur du conseil de développement qui précise sa composition de 40 personnes,

Vu la délibération du comité syndical du 23 septembre 2021 qui approuve les critères de désignation définis :

- Parité homme/femme
- Affinités par thématique :
  - o Agriculture - Viticulture
  - o Economie – Emploi-Formation
  - o Environnement
  - o Services à la population
  - o Culture - Tourisme - Sport
  - o Aménagement du territoire
- Représentativité géographique
- Ordre d'arrivée des candidatures

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- désigne les membres suivants :

Et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

### **3. Point financier**

Au 19 octobre 2021

Trésorerie : 288 248,09 €

Ligne de Trésorerie : néant

Reste à percevoir en recettes de :

2019 : 13 629 €

2020 : 60 000 €

**4. Informations diverses**

**5. Questions diverses**

**6. Prochaines dates de réunion**

Comité syndical : 2 décembre 2021

Le Président,



Olivier DEVRON

Compte rendu  
Comité Syndical du 26 OCTOBRE 2021  
Ferme du ru Chailly à Fossoy

**Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**

Titulaires présents :

M. DEVRON, M LEFRANC, Mme REGARD, M. VERLAGUET.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL  
Mme MARY, Mme PIERRE, Mme PLANSON, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléants excusés :

M. CECCALDI, M. PLATEAUX.

**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**

Titulaires présents :

Mme BINIEC, M. GIRARDIN, , M. HAY, M. MOYSE.

Titulaires excusés :

M. BEAUCHARD, M. BOUTELEUX, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAQUET,  
M. LAHOUATI, M. LEDUC H., Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Suppléants présents :

Mme DUPUIS, Mme PERARDEL-GUICHARD, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

M. ARNEFAUX, M. CRESP, M. DIEDIC, M. DURTHALER, M. FRERE, M. LEDUC JL,  
M. LOGEROT, M. MANGIN, Mme POUILLART, M. VIET.

**Secrétaire de séance : M. MOYSE.**

Le Président ouvre la séance.

Le Président ouvre la séance. Il rappelle que les délégués du PETR – UCCSA qui sont membres de la Maison du Tourisme ne peuvent pas être comptés dans le quorum qui concerne les délibérations de l'office de tourisme. Aussi, nous sommes contraints d'organiser cette 2ème séance pour approuver le point inscrit à l'ordre du jour.

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

M.MOYSE est désigné secrétaire de séance.

## 2. Maison du Tourisme : désignation de membres du comité de direction

Vu la décision du comité syndical du PETR – UCCSA du 12 juillet 2013 de créer la Maison du Tourisme « Les Portes de la Champagne » sous forme d'EPIC,

Vu la délibération du 21 décembre 2016 qui modifie les statuts de la Maison du Tourisme et la composition des membres du comité de direction,

Le comité de direction est composé de 15 membres désignés dans les conditions suivantes :

- 8 sièges sont attribués aux représentants du comité syndical
- 7 sièges sont attribués aux acteurs touristiques à raison de :
  - 2 sièges aux représentants des professionnels relevant des filières liées à l'activité de l'hôtellerie et de la restauration,
  - 2 sièges aux représentants des professionnels relevant des filières liées aux activités de loisirs,
  - 2 sièges aux représentants des professionnels relevant des filières du champagne,
  - 1 siège aux représentants des associations et aux bénévoles des loisirs, du tourisme et de la culture.

Vu la délibération du 29 octobre 2020 qui acte la désignation des membres du comité de direction suite aux élections locales :

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
PETR - UCCSA	Olivier DEVRON	Régis RIVAILLER
	Patricia LOISEAU	Elisabeth CLOBOURSE
	Francine HOURDRY	Hubert ADAM
	Martine OLIVIER	Philippe MARCHAL
	Anne MARICOT	Elisabeth REGARD
	Etienne HAY	Emmanuel LEBOULANGER
	Dominique MOYSE	Daniel GIRARDIN
	Jean Marc POURCINE	Madeleine GABRIEL
Hôtellerie et de la restauration	Bernard BILLY - <i>La Ferme d'Issonges Marigny en Orxois</i>	Pauline HARTMAN - <i>Le Manoir Romeny sur Marne</i>
	Jonathan STENNIER - <i>IBIS + Ibis Budget Château Thierry</i>	Dirk BAERT - <i>Gîte Marguerite Condé en Brie</i>
Activités de loisirs	Aymeri DE ROCHEFORT - <i>Château Condé en Brie</i>	Ingrid CORDONNIER - <i>Centre équestre L'Épine au Bois</i>
	Sébastien BERNEZ - <i>Site du vieux château Château Thierry</i>	Thomas DUBOIS – <i>Castel plaisance Château Thierry</i>

Champagne	Laure RENAUD - <i>Champagne Pannier Château Thierry</i>	Murielle MARCHAND - <i>Champagne Marchand Delpech Laborie Gland</i>
	Laurent PIERRE - <i>Champagne Laurent Pierre Saulchery</i>	Lucette GRATIOT - <i>Champagne Gratiot Delugny Charly sur Marne</i>
Associations et bénévoles	Alain AUBERTEL - <i>Bénévole Château Thierry</i>	Jacqueline BAROUX - <i>Festival Jean de la Fontaine Château Thierry</i>

Vu les départs de Madame Laure RENAUD, Messieurs BILLY et BERNEZ du comité de direction,

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- accepte le changement de position de Monsieur Thomas DUBOIS qui devient membre titulaire
- approuve la désignation de :
  - Madame Brigitte COZELIN, membre titulaire (hôtellerie et restauration)
  - Monsieur Christophe THIRIET, membre suppléant (activités de loisirs)
  - Madame Svetlana GRANTCHAROVA-BODINEAU, membre titulaire (champagne)

Et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

### 3. Point financier

Au 19 octobre 2021

Trésorerie : 288 248,09 €

Ligne de Trésorerie : néant

Reste à percevoir en recettes de :

2019 : 13 629 €

2020 : 60 000 €

### 4. Informations diverses

#### 4.1 Promotion et mise en valeur des communes viticoles en zone AOC

Courrier transmis aux 37 communes concernées par le projet.

### 5. Questions diverses

### 6. Prochaines dates de réunion

Jeudi 2 décembre 2021

Plus aucune question n'est levée, le Président lève la séance.

Le Président,

Olivier DEVRON

